



PROVINCE de QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION  
MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Isidore le 7 novembre 2022 à 20 heures au 671, rang Saint-Régis, Saint-Isidore pour statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

\*\* DM-10-2022 \*\*

Site concerné :

Lot : 2868421  
Adresse projetée : 383 rang Saint-Régis Sud  
Zone : H-116

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

La demande porte sur une dérogation concernant un logement intergénérationnel :

- Permettre une entrée desservant exclusivement le logement intergénérationnel alors que le règlement de zonage 340-2010 l'interdit.
- Permettre que le logement intergénérationnel ait une superficie de 122 m<sup>2</sup> alors que le règlement de zonage 340-2010 stipule que la superficie maximale est de 65 m<sup>2</sup>.

Le Conseil statuera cette demande à l'occasion de la séance ordinaire mentionnée ci-haut. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en envoyant un courriel au [urbanisme@municipalite.saint-isidore.qc.ca](mailto:urbanisme@municipalite.saint-isidore.qc.ca), en appelant au 450-454-3919 ou en vous présentant à la séance du 7 novembre 2022.

Donné à Saint-Isidore ce 20 octobre 2022.

---

Sébastien Carignan-Cervera  
Directeur général

---

**CERTIFICAT de PUBLICATION**

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 20<sup>e</sup> jour d'octobre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20<sup>e</sup> jour d'octobre 2022

---